

Eutelsat S.A.

GROUPE Eutelsat S.A.

Société anonyme au capital de 658 555 372,80 euros

Siège social : 70, rue Balard 75 015 Paris

422 551 176 R.C.S. Paris

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2012**

Eutelsat S.A.

BILAN CONSOLIDE
(En millions d'euros)

ACTIF	Note	30 juin 2011	30 juin 2012
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	19,1	30,7
Satellites et autres immobilisations corporelles	6	1 950,2	2 169,2
Immobilisations en cours	6	698,0	718,6
Titres des sociétés mises en équivalence	7	188,4	193,8
Actifs financiers non courants	8,14	2,3	2,5
Actifs d'impôts différés	21	2,3	13,8
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 860,3	3 128,6
Actifs courants			
Stocks	9	1,3	0,9
Créances clients et comptes rattachés	10	244,5	271,7
Autres actifs courants	11	18,7	17,4
Actif d'impôt exigible	21	1,6	1,2
Actifs financiers courants	12,14	7,5	19,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	135,8	104,7
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		409,4	415,1
TOTAL ACTIF		3 269,7	3 543,7
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux Propres			
Capital social	15	658,6	658,6
Primes liées au capital		366,3	8,0
Réserves et résultat consolidés		755,2	743,5
Participations ne donnant pas le contrôle		0,2	0,4
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 780,3	1 410,5
Passifs non courants			
Dettes financières non courantes	16	1 072,6	1 691,1
Autres passifs financiers non courants	17,18	59,1	45,9
Autres dettes non courantes	20	0,1	0,1
Provisions non courantes	22	11,8	9,7
Passifs d'impôts différés	21	89,4	120,0
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 233,0	1 866,8
Passifs courants			
Dettes financières courantes	16	13,9	48,7
Autres passifs financiers courants	17,18	30,2	45,4
Fournisseurs et comptes rattachés		49,8	44,9
Dettes sur immobilisations		22,2	16,5
Impôt à payer		45,2	13,0
Autres dettes courantes	20	80,9	91,4
Provisions courantes	22	14,2	6,5
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		256,4	266,4
TOTAL PASSIF		3 269,7	3 543,7

Eutelsat S.A.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
(En millions d'euros, sauf données par action)

	Note	30 juin 2011	30 juin 2012
Chiffre d'affaires	23	1 170,0	1 224,8
Produits des activités ordinaires		1 170,0	1 224,8
Coûts des opérations		(89,0)	(106,4)
Frais commerciaux et administratifs		(148,5)	(155,3)
Dotations aux amortissements	5,6	(236,0)	(264,4)
Autres produits opérationnels	27.2	235,4	-
Autres charges opérationnelles	6	(236,3)	(7)
Résultat opérationnel		695,6	691,7
Produits financiers		16,6	17,9
Charges financières		(48,5)	(58,2)
Résultat financier	24	(31,9)	(40,3)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	17,8	11,4
Résultat net avant impôt		681,5	662,8
Impôts sur les sociétés	21	(228,6)	(232,1)
Résultat net		452,9	430,7
Part attribuable au Groupe		452,6	430,4
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,3	0,3
Résultat par action revenant aux actionnaires d'Eutelsat	25		
Résultat de base et dilué par action en €		0,447	0,425

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
(En millions d'euros)

	Note	30 juin 2011	30 juin 2012
Résultat net		452,9	430,7
<u>Autres éléments de gains et pertes du résultat global</u>			
Écart de conversion	15.5.	(1,7)	(0,5)
Effet d'impôt		0,1	-
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	15.4, 26.5	14,2	(7,0)
Effet d'impôt	21.2	(4,9)	2,4
Total autres éléments de gains et pertes du résultat global		7,7	(5,1)
Total état du résultat global		460,6	425,6
Part attribuable au Groupe		460,3	425,3
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,3	0,3

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(En millions d'euros)

	Note	30 juin 2011	30 juin 2012
Flux d'exploitation			
Résultat net		452,9	430,7
Résultat des sociétés mises en équivalence	7	(17,8)	(11,4)
Charges d'impôts et d'intérêts, autres éléments d'exploitation		206,2	249,5
Dotations aux amortissements et aux provisions		238,1	258,2
Impôts différés	21	30,4	21,2
Variations des clients et comptes rattachés		24,2	(28,2)
Variations des autres actifs		(6,8)	(6,4)
Variations des fournisseurs et comptes rattachés		33,5	(5,1)
Variations des autres dettes		3,6	(168,0)
Impôts payés		(156,9)	(246,6)
TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		807,4	493,9
Flux d'investissements			
Acquisitions de satellites et autres immobilisations corporelles et incorporelles	6	(545,9)	(487,5)
Mouvements sur titres mis en équivalence	7.1	60,0	-
Produits de cessions d'actifs		-	-
Indemnisation d'assurance sur immobilisations	27.2	235,1	-
Variations des actifs financiers non courants		(0,7)	1,7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		3,4	3,4
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(248,1)	(482,4)
Flux de financement			
Variation de capital		-	-
Distributions		(263,4)	(800,4)
Augmentation des emprunts		-	800,0
Remboursements des emprunts		(152,2)	-
Remboursement des dettes sur primes d'intéressement et contrats de location longue durée		(11,4)	(11,1)
Autres charges liées à l'emprunt		-	(11,3)
Intérêts et autres frais financiers payés		(44,8)	(35,7)
Produits d'intérêts reçus		2,8	4,1
Primes et soultes payées sur instruments financiers	26.2	(0,3)	-
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TRESORERIE UTILISEE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT		(469,2)	(54,4)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		0,7	(1,0)
Augmentation / (Diminution) de la trésorerie		90,8	(43,9)
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		40,5	131,3
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		131,3	87,4
Rapprochement de trésorerie			
Trésorerie	13	135,8	104,7
Découvert compris dans les dettes ⁽¹⁾	16	(4,5)	(17,3)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie		131,3	87,4

⁽¹⁾ Les découverts pris en compte dans la détermination de la trésorerie du tableau de flux sont une composante de la trésorerie car ils sont remboursables à vue et font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe – ils font partie des « Dettes financières courantes » dans les Passifs courants au bilan.

Eutelsat S.A.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
(En millions d'euros sauf données par actions)

	Capital social			Réserves et résultat	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Nombre	Montant	Primes				
Au 30 juin 2010	1 013 138 125	658,6	366,3	554,5	1 579,4	-	1 579,4
Résultat net de la période				452,6	452,6	0,3	452,9
Autres éléments de gains et pertes du résultat global				7,7	7,7	-	7,7
Total du résultat global				460,3	460,3	0,3	460,6
Opérations sur le capital	23 987	-	-	-	-	-	-
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle				-	-	-	-
Distributions				(263,4)	(263,4)	-	(263,4)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites				3,7	3,7	-	3,7
Au 30 juin 2011	1 013 162 112	658,6	366,3	755,2	1 780,1	0,2	1 780,3
Résultat net de la période				430,4	430,4	0,3	430,7
Autres éléments de gains et pertes du résultat global				(5,1)	(5,1)	-	(5,1)
Total du résultat global				425,3	425,3	0,3	425,6
Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle						(0,1)	(0,1)
Distributions			(358,3)	(442,1)	(800,4)	-	(800,4)
Avantages aux salariés sur souscription d'actions et actions gratuites et autres				5,1	5,1	-	5,1
Au 30 juin 2012	1 013 162 112	658,6	8,0	743,5	1 410,1	0,4	1 410,5

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Le 23 octobre 2011, le satellite EUTELSAT 7 West A a été mis en service suite à son lancement réussi le 24 septembre 2011. (cf. Note 6 – *Satellites et autres immobilisations corporelles* et Note 27.2 – *Assurance de la flotte*).
- Le 9 novembre 2011, le satellite EUTELSAT 16 A a été mis en service à son lancement réussi le 7 octobre 2011. (cf. Note 6 – *Satellites et autres immobilisations corporelles* et Note 27.2 – *Assurance de la flotte*).
- Le 7 décembre 2011, Eutelsat S.A. a procédé à une émission obligataire de € 800 millions d'une durée de 7 ans arrivant à maturité le 14 janvier 2019 portant un coupon annuel de 5,00% (cf. Note 16 – *Dettes financières*).
- Le 19 juin 2012, Eutelsat a annoncé avoir conclu un accord avec GE Capital pour l'acquisition du satellite GE-23. L'opération, d'un montant de 228 millions de dollars US, porte sur l'acquisition du satellite GE-23 ainsi que sur les contrats commerciaux et droits orbitaux qui y sont associés. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au second semestre 2012, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 2 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1 – Activité

Le groupe Eutelsat S.A. (Eutelsat S.A. et ses filiales) est un opérateur privé de satellites de télécommunications impliqué dans la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance de systèmes de télécommunications par satellite couvrant de nombreuses régions (l'Europe étendue – y compris l'Afrique du Nord, la Russie et le Moyen-Orient – l'Est de l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et l'Asie).

Eutelsat S.A. est elle-même issue de l'apport, le 2 juillet 2001 de toutes les activités opérationnelles, actifs, passifs et engagements de l'Organisation Inter Gouvernementale (OIG) EUTELSAT.

Au 30 juin 2012, le Groupe exploite via Eutelsat S.A., 24 satellites détenus en propre en orbite géostationnaire pour la fourniture (attribution, mise à disposition) de capacité aux principaux opérateurs de télécommunications et diffuseurs internationaux, pour des services de télévision et de radio (analogiques et numériques), pour des services aux entreprises, des applications multimédia et des applications de messagerie et de localisation. Par ailleurs, le Groupe dispose de capacité additionnelle sur 4 satellites appartenant à des tiers ou à des parties liées.

2.2 – Approbation des comptes

Les états financiers consolidés au 30 juin 2012 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les arrête par une délibération en date du 30 juillet 2012.

Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura lieu le 07 novembre 2012.

NOTE 3 : BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE

3.1 – Conformité au référentiel IFRS

Les états financiers consolidés au 30 juin 2012 sont établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne en vigueur à cette date et dont les textes sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ils ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf pour les éléments pour lesquels les normes requièrent le principe de l'évaluation à la juste valeur.

3.2 – Principes comptables

Nouvelles normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert à partir du 1^{er} juillet 2011 :

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les normes et interprétations appliquées au 30 juin 2012 sont identiques à celles appliquées au 30 juin 2011 à l'exception de l'application à compter du 1^{er} juillet 2011 des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et décrites ci-dessous :

- Amélioration des IFRS publiée en mai 2010 pour les amendements applicables à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et endossée par l'Union Européenne le 22 février 2011; Ces améliorations concernent :

- IAS 1 qui clarifie les dispositions relatives au tableau de variation des capitaux propres en précisant que l'analyse de l'OCI doit être donnée pour chaque composante de capitaux propres – soit dans le tableau de variation lui-même, soit dans les notes annexes. Cet amendement est d'application rétrospective ;
- IFRIC 13 qui clarifie la formulation de certains éléments dans la juste valeur des points cadeaux ; Cet amendement est d'application rétrospective ;
- IAS 34 qui précise que l'information donnée est une mise à jour de l'information donnée dans les derniers comptes annuels ;
- IFRS 7 relatif au risque de crédit : qui impose la description des collatéraux et autres mécanismes de ré-haussement de crédit sans compensation entre des créances sur- et sous- collatéralisées ;
- Les amendements relatifs à IFRS 3R sur (i) la restriction de l'option relative à l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle lors d'un regroupement, (ii) sur l'application des anciennes dispositions d'IFRS 3 pour les clauses d'ajustement de prix portant sur des regroupements comptabilisés selon IFRS 3 et (iii) sur la clarification du traitement des plans d'options de souscription d'actions de la cible non remplacés ou remplacés de manière volontaire, ayant été appliqués à compter du 1^{er} juillet 2010.

- IFRS 7 « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » (publiée en octobre 2010) applicable à compter du 1^{er} juillet 2011 et endossée par l'Union Européenne le 26 novembre 2011. Cet amendement requiert de produire des informations complémentaires sur les risques auxquels l'entité reste exposée et l'effet de ces risques sur sa situation financière lors d'opérations de transferts d'actifs financiers ;

- l'Amendement d'IFRIC 14 « Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et endossé par l'Union Européenne le 24 juillet 2010 ;

Aucun de ces textes n'a eu d'impact ni sur les exercices antérieurs, ni sur les comptes consolidés au 30 juin 2012.

De plus, aucune norme ni interprétation n'a été appliquée par anticipation, qu'elles aient été ou non endossées par l'Union Européenne, le Groupe menant actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2015 et non encore endossée par l'Union Européenne ;

- Amélioration des IFRS publiée en 2012 pour les amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 mais non encore endossée par l'Union Européenne ; ces amendements portent sur :

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

- IAS 1 et la clarification des exigences en matière d'information comparative ;
- IAS 16 et la classification des équipements de rechange ;
- IAS 32 et la comptabilisation des effets d'impôts sur les distributions de dividendes aux actionnaires ;
- IAS 34 et l'information à produire sur les actifs et passifs lors des arrêts intermédiaires.

3.3 Positions comptables retenues par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est considérée par le Groupe comme une charge opérationnelle ne répondant pas au critère d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » et donc ne donnant pas lieu à impôts différés

3.4 – Principes de présentation du compte de résultat

Les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance-vie en orbite des satellites.

Les frais commerciaux et administratifs comprennent essentiellement les coûts du personnel administratif et commercial, l'ensemble des dépenses de marketing et de publicité ainsi que les frais généraux rattachés.

3.5 - Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la Direction, à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Eutelsat est amenée à revoir ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 juin 2012, la Direction a exercé son jugement, notamment au regard du litige avec Deutsche Telekom (cf. Note 27.4 - *Litiges*)

3.6 – Périodes présentées et comparatifs

L'exercice d'Eutelsat S.A. a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

La monnaie de référence et de présentation des états financiers est l'euro.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

4.1 – Principes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat S.A. que celle-ci ait ou non une participation dans le capital de ces sociétés sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ces activités. Il est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote. Pour sa détermination, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entités associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (généralement entre 20% et 50%) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle sans pour autant exercer un contrôle ou contrôle conjoint sur ces politiques.

Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est transféré au Groupe. La quote-part de résultat post-acquisition est intégrée dans le résultat du Groupe à compter de cette date. De même, les variations post-acquisition des réserves de la société qui sont liées à des opérations n'ayant pas transité par le compte de résultat sont comptabilisées dans les réserves consolidées à hauteur de la quote-part du Groupe. Les sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès la date à laquelle le Groupe a transféré le contrôle ou l'influence notable.

Les soldes et opérations intra-groupes sont éliminés en consolidation.

4.2 – Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Après révision de la norme en 2008

Depuis le 1^{er} juillet 2009 les regroupements sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée, i.e. selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les différentes composantes de l'acquisition sont comptabilisées à leur juste valeur sauf exception. Ainsi :

- La rémunération transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses de rémunération éventuelle également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition laquelle prend en compte les probabilités de survenance. Classées en dettes ou en capitaux propres en fonction de leur nature, les engagements classés en dettes sont par la suite réévalués à la juste valeur et leur variation comptabilisée en résultat.
- Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus.
- En cas d'acquisition partielle, les intérêts minoritaires devenus « participations ne donnant pas le contrôle » sont évalués sur option déterminée pour chaque regroupement, soit pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris (méthode similaire à celle d'IFRS 3), soit à leur juste valeur.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

- En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Avant révision de la norme en 2008

Sous IFRS 3, les regroupements d'entreprises étaient également comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. A la différence d'IFRS 3 révisée:

- les frais d'acquisition faisaient partie du coût d'acquisition ;
- les clauses d'ajustements de prix faisaient également partie du coût si le paiement était probable et évaluable de manière fiable et toutes modifications du montant venaient en correction du coût et affectaient par conséquent le montant de l'écart d'acquisition ;
- les intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle) ne pouvaient être comptabilisés que sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

4.3 – Acquisition/cession de participations ne donnant pas le contrôle

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les variations de pourcentages d'intérêt dans les filiales sans changement de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capital, directement en capitaux propres. Avant l'application de ce texte, et en l'absence de précision des normes, le Groupe comptabilisait la différence entre le prix payé (pour les acquisitions) ou reçu (en cas de cession) et la valeur comptable des intérêts minoritaires (« participations ne donnant pas le contrôle ») acquis/cédés, en écart d'acquisition (en cas d'acquisition) ou en résultat (en cas de cession).

4.4 – Opérations en devises étrangères

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les actifs et passifs monétaires (dont les créances et les dettes) en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change qui en résultent sont constatés en résultat au cours de la période.

En revanche, les pertes et gains de change résultant de la conversion des avances capitalisables consenties à des filiales étrangères et faisant partie de l'investissement net dans la filiale consolidée sont enregistrés directement en capitaux propres sous la rubrique « écart de conversion ».

La principale devise étrangère utilisée est le dollar US. Le taux de clôture retenu est de 1,26 USD pour 1 euro et le taux moyen de la période est de 1,34 USD pour 1 euro.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leurs comptabilités dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Leurs états financiers sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis en euro au cours de change de la date d'établissement du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période sauf évolutions erratiques importantes sur la période rendant l'utilisation du cours moyen inappropriée. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres en « écarts de conversion ».

4.5 – Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises soit séparément soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition lors de l'affectation du coût d'acquisition de l'entité. La juste valeur est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou la valeur de marché.

Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles si les critères de capitalisation tels qu'édictés par IAS 38 "Immobilisations incorporelles" sont remplis, sinon ils sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Au cours des exercices clos les 30 juin 2011 et 2012, aucun frais de développement n'a été activé par le Groupe.

Le Groupe a dépensé un montant de € 3,4 millions au titre des frais de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Les frais de recherche ont été engagés principalement dans le cadre des activités multimédia. Ils sont classés sous la rubrique "frais commerciaux et administratifs" du compte de résultat.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.6 – *Écart d'acquisition*

L'écart d'acquisition est évalué, à la date du regroupement, à son coût, lequel correspond à la différence entre la somme de la juste valeur de la rémunération versée et la valeur des participations ne donnant pas le contrôle, et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale est spécifiquement identifié dans le bilan consolidé, sous la rubrique "Écarts d'acquisition". L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation dans la rubrique "Titres des sociétés mises en équivalence".

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés au moins annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'il existe une perte de valeur. De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent, remettant en cause la valeur recouvrable de l'investissement initial.

4.7 – *Satellites et autres immobilisations corporelles*

Les satellites et autres immobilisations corporelles acquis séparément ("les immobilisations corporelles") sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant tous les coûts directement attribuables à la préparation de leur utilisation, après déduction des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés pour la part encourue au cours de la période de construction. En l'absence d'emprunt spécifiquement adossé à l'immobilisation en cours de construction, les intérêts capitalisés sont calculés à partir d'un taux de capitalisation, égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts de l'entreprise sur la période après prise en compte de la structure de financement du Groupe.

Satellites – Le coût des satellites comprend toutes les dépenses encourues pour la mise en service des satellites, et notamment les coûts de construction, de lancement, d'assurance au lancement, les intérêts capitalisés, les primes d'intéressement, et autres coûts directement attribuables à la supervision du programme (études, frais de personnel et prestations de conseil).

Primes d'intéressement en orbite ("Performance Incentives") – Certains contrats de construction de satellites prévoient que le Groupe verse des primes d'intéressement à la mise en service initiale et au titre des périodes successives en fonction du bon fonctionnement du satellite en orbite. Ces éléments font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des paiements attendus. Toute modification ultérieure du montant de cette prime au titre d'une ou plusieurs périodes, est comptabilisée comme un ajustement du coût du satellite. La nouvelle valeur du satellite est amortie de façon prospective sur la durée d'utilisation résiduelle.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Équipements au sol – Les équipements au sol comprennent les équipements de surveillance et de contrôle implantés sur divers sites en Europe, ainsi que les équipements du siège social, y compris les installations techniques, le mobilier de bureau et le matériel informatique.

Amortissements – Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilité lesquelles sont déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Ils tiennent compte le cas échéant des valeurs résiduelles de chaque immobilisation ou groupe d'immobilisations à compter de la mise en service opérationnelle.

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Satellites	10 – 18 ans
Équipements de surveillance du trafic	5 – 10 ans
Équipements informatiques	2 – 5 ans
Aménagements et agencements des constructions	3 – 10 ans

Le Groupe revoit chaque année les durées d'utilité résiduelles de ses satellites en orbite, en se fondant à la fois sur leur utilisation prévue et sur l'évaluation technique de leur durée de vie. Lorsqu'un changement significatif intervient, l'amortissement est calculé pour les années restant à courir en prenant en compte la nouvelle durée de vie résiduelle.

Immobilisations en cours de construction – Les immobilisations en cours de construction comprennent principalement les paiements d'étapes, représentatifs de l'avancement de la construction des satellites en cours, ainsi que les avances versées au titre des lanceurs et des assurances au lancement. Les coûts de personnel, d'études et de prestations de conseil, les intérêts et les autres coûts directement encourus pour l'acquisition des satellites sont également capitalisés.

Biens en location financement – Les contrats au travers desquels le Groupe dispose de l'utilisation de la capacité de tout ou partie des répéteurs d'un satellite sont comptabilisés, conformément à IAS 17 "*Contrats de location*" à l'actif du bilan, assorties d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe les risques et avantages attachés à la propriété du bien. Les actifs sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

4.8 – *Perte de valeur des actifs non courants*

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie, telle que la marque, sont soumis à un test de dépréciation systématique annuel effectué en décembre, ou de manière plus fréquente dès lors qu'un événement ou une circonstance laisse à penser qu'ils pourraient avoir perdu de la valeur.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie, ce test n'est effectué que lorsqu'il est relevé un indice externe ou interne indiquant que leurs valeurs recouvrables pourraient être inférieures à leurs valeurs comptables (par exemple un incident technique sur un satellite).

Le test de dépréciation consiste à apprécier la valeur recouvrable d'un actif qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Lorsqu'il n'est

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient, c'est-à-dire le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Il n'est pas toujours nécessaire de déterminer à la fois la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur comptable de l'actif, celui-ci ne s'est pas déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer l'autre montant.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations de flux de trésorerie futurs avant impôt, actualisés en utilisant le WACC du groupe, générés par l'actif ou par l'UGT sur sa durée d'utilité et construits à partir du plan moyen terme approuvé par la Direction Générale. L'utilisation d'un WACC sectoriel avant impôt n'aurait aucune incidence sur les résultats de ce test. Les revenus de ce plan sont établis à partir du carnet de commandes par satellite, des études de marché ainsi que du plan de déploiement des satellites existants et futurs. Les coûts du plan pris en compte dans le test de dépréciation comprennent essentiellement les coûts d'assurance en orbite, les coûts d'opération et de contrôle des satellites directement attribuables aux satellites testés. Au-delà d'une durée maximum de cinq ans, les flux de trésorerie sont estimés en appliquant des taux de croissance ou de décroissance stable.

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés en retenant des taux du marché à long terme, avant impôt, qui reflètent les meilleures estimations du Groupe de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des actifs ou de l'UGT.

La juste valeur diminuée des frais de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou d'une unité) lors d'une opération, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts d'opération.

Les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur sont comptabilisées respectivement sous les rubriques "Autres charges opérationnelles" et "Autres produits opérationnels" dans le compte de résultat. La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Aux 30 juin 2011 et 2012, pour l'affectation et la réalisation des tests de perte de valeur les UGT suivantes ont été identifiées :

- chacun des satellites, soit 28 à la date du 30 juin 2012
- la participation dans le groupe Hispasat

4.9 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient. Celui-ci est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

4.10 – Instruments financiers

Les actifs financiers à la juste valeur via le résultat y compris les actifs financiers de transaction (trading) et les instruments dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers sont enregistrés à leur coût correspondant à la juste valeur plus les coûts directement imputables à la transaction.

Conformément aux normes IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*" IAS 32 "*Instruments financiers : présentation*", et IFRS 7 "*Instruments financiers : information*", le Groupe a adopté la classification présentée ci-après pour les actifs et passifs financiers, sur la base des objectifs retenus par la Direction à leur date d'acquisition. La désignation et le classement de ces instruments sont réalisés lors de la comptabilisation initiale.

4.10.1 – Actifs financiers

Le classement, la présentation et l'évaluation des actifs financiers s'analysent comme suit :

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent les instruments financiers désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dès leur comptabilisation initiale. Cette catégorie inclut les instruments dérivés sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture et les parts d'OPCVM (gérées sur la base de leur juste valeur) sous option de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes, réalisés ou latents, liés au changement de la juste valeur de ces actifs étant comptabilisés en produits ou charges financières.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, qui ont été désignés comme tels par la Direction ou qui ne sont pas classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat", "Actifs détenus jusqu'à leur échéance" ou « Prêts et créances ». Cette catégorie inclut les participations autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence, que la Direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique "Actifs financiers non courants".

Ils sont par la suite réévalués à leur juste valeur, les gains et pertes résultant des variations de juste valeur étant constatés en capitaux propres. Lorsqu'ils sont vendus ou lorsqu'une perte de valeur est constatée, les gains et pertes cumulés, précédemment constatés en capitaux propres, sont comptabilisés dans le résultat financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente représentant des participations dans des sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, sont évalués à leur coût d'acquisition.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Prêts et créances

Les prêts et créances sont notamment composés de prêts au personnel, de dépôts versés et de créances clients, lesquels ont généralement une échéance de moins de 12 mois.

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées à leur coût diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant.

Les autres prêts et créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.10.2 – Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.10.3 – Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations ultérieures de juste valeur étant enregistrées en résultat financier.

Lorsque l'instrument financier peut être qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 "*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*". (cf. Note 4.10.5 - *Opérations de couverture*).

4.10.4 – Dépréciation

Les indicateurs de pertes de valeur sont examinés pour l'ensemble des actifs financiers à chaque date de clôture. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation d'un actif. Ces indicateurs objectifs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés financières significatives de l'émetteur ou du débiteur, une probabilité de faillite ou une baisse prolongée ou significative du cours de bourse pour les actions cotées.

Les pertes de valeur autres que celles afférentes aux créances clients et débiteurs divers d'exploitation sont constatées en charges financières.

Les clients du Groupe sont principalement composés d'opérateurs internationaux de télécommunications, de diffuseurs et autres utilisateurs de communications par satellite à usage commercial. La Direction revoit régulièrement son exposition au risque de crédit et comptabilise des dépréciations de ses créances clients et créances sur débiteurs divers, en fonction des flux de trésorerie attendus, sous la rubrique "frais commerciaux et administratifs".

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La méthode de dépréciation des créances est une approche fondée sur l'expérience, appliquée périodiquement, permettant de déterminer un pourcentage de recouvrement en fonction de l'ancienneté des créances.

Les pertes de valeur sur les titres de sociétés qui n'ont pas de cotation sur un marché actif, et valorisés au coût, et sur les instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et évalués à la juste valeur, ne peuvent pas être reprises.

4.10.5 – Opérations de couverture

Les opérations de couverture s'effectuent en ayant recours à des instruments financiers dérivés, dont les variations de juste valeur ont pour but de compenser l'exposition des éléments couverts à ces mêmes variations.

Des instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture et sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture dès lors que le Groupe démontre (a) qu'il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture ainsi que l'objectif de la Direction en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture à l'initiation de l'opération, (b) que la Direction s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des risques, (c) que les transactions prévues faisant l'objet de la couverture sont hautement probables et comportent une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait in fine affecter le compte de résultat, (d) que l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable et (e) que l'efficacité de la couverture est évaluée de façon continue et que la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute la durée de la couverture.

Ces critères sont appliqués lorsque le Groupe a recours à des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable, et qui pourraient affecter le résultat.

Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture tandis que les variations de la juste valeur relatives à la partie inefficace de la couverture sont constatées au compte de résultat sous la rubrique "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles" pour la couverture des éléments relatifs aux activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des éléments liés aux activités d'investissement et de financement.

Les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées dans le compte de résultat lorsque la transaction couverte affecte ce dernier. Les gains et pertes ainsi transférés sont comptabilisés dans les "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles" pour la couverture des activités opérationnelles et en résultat financier pour la couverture des activités de financement.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné.

4.10.6 – Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif financier pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des actifs et passifs financiers négociés sur un marché actif (cas de certains titres de participations, de certaines valeurs de placement et de certains instruments dérivés) est déterminée par référence au cours de bourse ou à la valeur de marché à la date de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

4.10.7 – Engagements fermes ou conditionnels d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Les normes IAS 27 révisée "*États financiers consolidés et individuels*" et IAS 32 "*Instruments financiers : présentation*" conduisent le Groupe à enregistrer les engagements fermes ou conditionnels d'achat des participations ne donnant pas le contrôle en dette financière pour la juste valeur de l'engagement, avec pour contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle au sein des capitaux propres.

Tout changement de la juste valeur de l'obligation, postérieure à la comptabilisation initiale de celle-ci, est considéré comme un ajustement impactant le compte de résultat.

4.11 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles, les dépôts à court terme ou certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine ainsi que des parts d'OPCVM facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, la valeur liquidative étant établie et publiée quotidiennement et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

4.12 – Capitaux propres

Frais d'augmentation de capital

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions propres sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

Options de souscription d'actions

L'avantage accordé aux salariés au titre des plans d'options de souscription d'actions est évalué au moment de l'attribution de l'option et constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

l'avantage consenti, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (pour les plans réglés en instruments de capitaux propres) et en contrepartie d'une dette (pour les plans considérés comme réglés en trésorerie).

4.13 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement constitué de l'attribution de capacité du secteur spatial, sur la base des conditions contractuelles.

Ces contrats couvrent généralement des périodes allant de un an jusqu'à la fin de vie du satellite. Les contrats prévoient généralement un droit à un crédit temps à titre gracieux en cas d'interruption de service due aux sous performances des répéteurs embarqués. Les dispositions contractuelles prévoient également la possibilité d'une résiliation anticipée à l'issue d'une période de deux ans avec un préavis d'un an, contre, suivant le type de contrat, le versement de la différence entre le tarif prévu au contrat et le tarif pour un contrat sur une durée similaire à la durée écoulée, plus les intérêts de retard ou le versement d'un pourcentage du tarif annuel appliqué à la durée résiduelle du contrat. Un ajustement du chiffre d'affaires, initialement reconnu, est alors pratiqué afin de refléter l'économie globale du contrat.

Le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée contractuelle d'utilisation du service, dès lors qu'un contrat existe et que le prix est fixe ou déterminable et dès lors, qu'à sa date de comptabilisation, il est probable que la créance sera recouvrée.

Les produits constatés d'avance comprennent les montants à moins d'un an prépayés par les clients. Ces montants sont constatés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée correspondante de mise à disposition de capacités satellitaires ou de réalisation des prestations de service rendues.

4.14 – Impôts différés

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par entité fiscale et comptabilisés sur toutes les différences temporelles, sauf exceptions en utilisant la méthode bilancielle du report variable.

Ainsi, tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toute différence temporelle déductible, reports en avant de pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

pourront être imputées. Toutefois, aucun actif d'impôt différé n'est constaté s'il résulte d'une différence temporelle déductible générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés en actifs et passifs non courants.

4.15 – Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant chaque période considérée.

4.16 – Engagements de retraite et assimilés

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont constitués de plans à cotisations définies et de plans à prestations définies :

Les régimes à prestations définies concernent les plans dans lesquels le Groupe ou les entités du Groupe se sont engagés à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement. Le coût de ces prestations comprenant les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est provisionné sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondants sont évalués sur la base d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation des effectifs, l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base de taux d'actualisation déterminés par référence au taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La valeur actualisée de l'obligation est évaluée chaque année par un prestataire externe et revue pendant les périodes intermédiaires pour identifier les changements significatifs.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel bénéficiaire de ces régimes pour la partie excédant de plus de 10% la plus grande des valeurs suivantes :

- la valeur actualisée de l'obligation envers les salariés à la date de clôture ;
- la juste valeur des actifs du fonds à cette même date.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La charge de l'exercice correspondant au coût des services rendus est constatée en résultat opérationnel, la charge (produit) net correspondant au coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime est entièrement constatée en résultat financier.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion de ces plans est assurée par un organisme extérieur auquel le Groupe s'engage à verser des cotisations régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges opérationnelles de l'exercice.

4.17 – Garantie financière donnée à un fonds de pension

Le Groupe est devenu le garant du fonds de pension auprès duquel les engagements avaient été externalisés préalablement aux opérations d'apport pour la constitution d'Eutelsat. Ce fonds de pension qui relève des régimes à prestations définies a été fermé et les droits acquis gelés préalablement au transfert. Cette garantie financière a été analysée, évaluée et comptabilisée de manière similaire aux engagements relevant de régimes à prestations définies décrits au paragraphe 4.16 – *Engagements de retraite et assimilés*, bien que le Groupe n'ait pas repris les engagements souscrits auprès du fonds de pension par l'Organisation Inter Gouvernementale ("OIG") au plan juridique.

4.18 – Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relatif à l'actualisation est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultat.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Variations des immobilisations brutes et des amortissements

<i>(En millions d'euros)</i>	Immobilisations incorporelles	Total
<u>Immobilisations brutes</u>		
30 juin 2010	54,0	54,0
Acquisitions	8,1	8,1
Cessions	-	-
Transferts	4,2	4,2
30 juin 2011	66,3	66,3
Acquisitions	19,4	19,4
Cessions	-	-
Transferts	0,8	0,8
30 juin 2012	86,5	86,5
<u>Amortissements</u>		
Amortissements cumulés au 30 juin 2010	(41,2)	(41,2)
Dotations	(6,0)	(6,0)
Reprises	-	-
Dépréciation	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2011	(47,3)	(47,3)
Dotations	(8,5)	(8,5)
Reprises	-	-
Dépréciation	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2012	(55,8)	(55,8)
Valeur nette au 30 juin 2010	12,8	12,8
Valeur nette au 30 juin 2011	19,1	19,1
Valeur nette au 30 juin 2012	30,7	30,7

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 6 : SATELLITES ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le poste Satellites et autres immobilisations corporelles s'analyse comme suit (y compris les immobilisations acquises sous forme de location financement) :

Variations des immobilisations brutes et des amortissements

<i>(En millions d'euros)</i>	Satellites [1]	Autres Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
<u>Immobilisations brutes</u>				
Valeur brute au 30 juin 2010	3 668,6	211,4	732,9	4 612,9
Acquisitions	15,4	40,7	532,0	588,0
Cessions et mises au rebut	-	(9,9)	(235,9)	(245,8)
Transferts	296,0	30,8	(331,0)	(4,2)
Valeur brute au 30 juin 2011	3 980,0	273,0	698,0	4 950,9
Acquisitions	1,1	32,6	464,9	498,6
Cessions et mises au rebut	(296,8)	(2,1)	-	(298,9)
Transferts	445,1	(4,3)	(444,3)	(3,5)
Valeur brute au 30 juin 2012	4 129,4	299,2	718,6	5 147,1
<u>Amortissements</u>				
Amortissements cumulés au 30 juin 2010	(1 945,0)	(137,4)	-	(2 082,4)
Dotations	(207,6)	(22,3)	-	(229,9)
Reprises	-	9,5	-	9,5
Dépréciation	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2011	(2 152,6)	(150,2)	-	(2 302,8)
Dotations	(224,8)	(30,8)	-	(255,6)
Reprises	296,4	2,6	-	299,0
Dépréciation	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 30 juin 2012	(2 081,0)	(178,4)	-	(2 259,4)
Valeur nette au 30 juin 2010	1 723,6	74,0	732,9	2 530,5
Valeur nette au 30 juin 2011	1 827,4	122,8	698,0	2 648,2
Valeur nette au 30 juin 2012	2 048,4	120,8	718,6	2 887,8

[1] Dont satellites en location financement :

<i>(En millions d'euros)</i>	
Valeur brute	107,4
Valeur nette au 30 juin 2012	32,3

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il s'agit notamment de 2 satellites faisant l'objet d'accords d'utilisation de capacité, accords qualifiés de contrats de location financement et ayant donc conduit à la comptabilisation à l'actif :

	Valeur brute	Valeur nette		
SESAT 2	65,7	20,3	12 répéteurs	Contrat de mars 2004 portant sur la durée de vie résiduelle du satellite
EUTELSAT 3A	16,9	12,0	10 répéteurs	Accord de décembre 2010 sur la durée de vie résiduelle du satellite

Les transferts portant sur les satellites au 30 juin 2011 correspondent à la mise en orbite géostationnaire du satellite KA-SAT lancé au cours de l'exercice.

Les transferts portant sur les satellites au 30 juin 2012 correspondent à la mise en service des satellites EUTELSAT 7 West A et EUTELSAT 16 A lancés au cours de la période.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012, les satellites W75 et W1, complètement amortis, ont été désorbités.

Satellite W3B

A la suite de son lancement intervenu le 28 octobre 2010, le satellite W3B a subi une anomalie de fonctionnement sur son sous-système de propulsion annihilant toute possibilité de mise en service commerciale. Le 17 novembre 2010, une demande d'indemnisation pour la perte totale du satellite a été transmise aux assureurs. Cet évènement n'a pas eu d'impact sur la continuité de service des clients du Groupe, mais a conduit Eutelsat à constater en « Autres charges opérationnelles » la perte du satellite. Au 30 juin 2011, Eutelsat était intégralement indemnisé.

Immobilisations en cours

Les satellites EUTELSAT 21B, EUTELSAT 70B, EUTELSAT 25B, EUTELSAT 3D, EUTELSAT 3B et EUTELSAT 9B sont actuellement en cours de construction et devraient être lancés au cours des exercices 2012/2013 pour les deux premiers, 2013/2014 pour les deux suivants et 2014/2015 pour les deux derniers.

Les satellites EUTELSAT 25B et EUTELSAT 9B sont développés en partenariat avec d'autres opérateurs.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 7 : TITRES DE PARTICIPATION DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Aux 30 juin 2011 et 30 juin 2012, le poste « titres de participation des sociétés mises en équivalence » se détaille comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Solaris Mobile	8,1	5,8
Hispasat	180,3	188,0
Total	188,4	193,8

7.1 – Solaris Mobile Ltd

Au cours de l'exercice 2007-2008 le Groupe a fondé en partenariat avec SES Astra une entreprise dénommée Solaris Mobile Ltd (Solaris) située à Dublin en Irlande pour fournir des services en bande S.

Cette bande de fréquence peut permettre la distribution de services de télévision, vidéo et radio ainsi que des communications bidirectionnelles sur des équipements mobiles portables tels que les téléphones, les ordinateurs et les lecteurs multimédia.

Le 14 mai 2009, la Commission Européenne a annoncé l'attribution à Solaris Mobile Ltd de 15 MHz de spectre en bande S en Europe, les 15 autres MHz du spectre en Europe étant attribués à la société Inmarsat.

Du fait d'une anomalie constatée sur la charge utile en bande S embarquée sur le satellite EUTELSAT 10A, la capacité en bande S a été intégralement dépréciée au 30 juin 2009.

La Société reste cependant confiante dans sa capacité à répondre aux engagements d'exploitation des fréquences pris envers la Commission Européenne.

Solaris est détenue à 50% par Eutelsat qui exerce un contrôle conjoint avec son partenaire.

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, la société Solaris a procédé à une réduction de capital de €120 millions. Le Groupe a encaissé sa quote-part, soit €60 millions.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Évolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Valeur de la participation à l'ouverture	71,1	8,1
Réduction de capital	(60,0)	-
Quote-part de résultat	(3,0)	(2,3)
Valeur de la participation à la clôture	8,1	5,8

Le tableau ci-dessous présente les comptes semestriels de Solaris :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Actifs non courants	4,0	4,0
Actifs courants	14,0	8,4
Passifs non courants	-	-
Passifs courants	1,7	0,7
Total actif net	16,2	11,7
Produits d'exploitation	-	-
Résultat net	(5,9)	(4,6)

7.2 – Groupe Hispasat

Aux 30 juin 2011 et 2012, le Groupe détient via sa filiale Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH une participation de 27,69% dans le groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté.

Évolution de la valeur comptable de la participation mise en équivalence au bilan :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Valeur de la participation à l'ouverture	161,8	180,3
Quote-part de résultat	20,7	13,7
Incidence des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	(2,3)	(6,0)
Valeur de la participation à la clôture	180,3	188,0

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les montants ci-dessous représentent la quote-part du Groupe au titre des éléments d'actif, de passif et de résultat relatifs au groupe Hispasat :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Droits incorporels ⁽¹⁾	27,7	27,7
Contrat de prestations de services ⁽²⁾	1,0	0,8
Participation Hisdesat	5,0	5,0
Sous-total	33,7	33,5
Actif net Hispasat	146,6	154,5
Total	180,3	188,0

⁽¹⁾ Ils sont relatifs à l'utilisation de fréquences à la position orbitale à 30°Ouest, associé à des relations long terme contractuelles avec les clients. La durée de vie de ce droit incorporel est considérée indéterminée, en raison de la forte probabilité de renouvellement des autorisations administratives relatives aux fréquences octroyées pour une période de 75 ans, et des spécificités des contrats clients existants. Un test de dépréciation est pratiqué annuellement par la société.

⁽²⁾ La durée d'amortissement des autres actifs incorporels identifiés a été estimée à 15 années.

Le tableau ci-dessous présente les comptes annuels du groupe Hispasat :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2011
Actifs non courants	818,3	892,8
Actifs courants	166,8	179,9
Passifs non courants	323,8	388,4
Passifs courants	120,8	90,0
Total actif net	540,5	594,3
Produits d'exploitation	174,8	182,4
Résultat net	72,7	56,1

Aux 30 juin 2011 et 2012, la ligne "Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence" dans le compte de résultat consolidé correspond à la quote-part du Groupe dans le résultat IFRS :

- d'Hispasat, après amortissements des actifs incorporels identifiés ;
- de Solaris Mobile Ltd.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 8 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent principalement des prêts et avances à long terme.

Ils représentent essentiellement les prêts alloués à des organismes sociaux pour une valeur de €1,4 million et des dépôts versés pour la location des locaux parisiens d'Eutelsat S.A pour €0,9 million.

NOTE 9 : STOCKS

La valeur brute et la valeur nette des stocks s'élèvent respectivement à €3,5 millions et €1,2 millions au 30 juin 2011 et à €2,9 millions et €0,9 million au 30 juin 2012. Les stocks sont principalement composés d'antennes de réception et de modems.

La provision pour dépréciation des stocks s'élève respectivement à €2,3 millions et €1,9 millions pour les exercices clos aux 30 juin 2011 et 2012.

NOTE 10 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur du Groupe n'honore pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque, qui affecte principalement la catégorie des créances clients, est suivi au niveau de chaque entité sous la supervision des responsables financiers assistés pour les plus importantes d'entre elles par un « credit manager » et conformément aux instructions communiquées par le service recouvrement du Groupe. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude plus approfondie de la solvabilité de certains débiteurs. Selon l'appréciation des responsables financiers, les entités peuvent être conduites, après validation par le Groupe, à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance crédit ou l'obtention de garanties compatibles avec l'évaluation du niveau de risque.

Les clients sont essentiellement des opérateurs internationaux de télécommunications, des diffuseurs et autres utilisateurs de communication par satellite à usage commercial.

Au 30 juin 2011, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à €244,5 millions et la dépréciation de ces créances s'élève à €26,6 millions.

Au 30 juin 2012, la valeur nette comptable de ces créances s'élève à €271,7 millions et la dépréciation de ces créances s'élève à €31,0 millions.

Les créances clients aux 30 juin 2011 et 2012 étant à échéance court terme ne portent pas intérêts.

Le Groupe considère ne pas être soumis au risque de concentration compte tenu de la diversité de son portefeuille clients au 30 juin 2012 et du fait qu'aucune entité juridique facturée ne représente individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le risque de crédit est principalement géré au travers de garanties bancaires auprès d'établissements financiers de premier rang, de dépôts de garantie et d'une assurance crédit.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Au cours l'exercice 2011-2012, le Groupe a commencé à ressentir les effets de la crise économique actuelle dans certaines zones d'activité. En conséquence, une vigilance particulière est portée sur les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise financière. Néanmoins, la société estime que les créances saines ne comportent qu'un faible risque d'irrecouvrabilité car ce dernier est valorisé à environ 2,9% de la valeur des créances au 30 juin 2012.

Le montant des pertes irrecouvrables représente respectivement €1,1 million et €2,0 millions aux 30 juin 2011 et 2012.

10.1 - Évolution de la dépréciation des créances

<i>(En millions d'euros)</i>	Total
Valeur au 30 juin 2010	24,4
Dotations	12,7
Reprises utilisées	(1,0)
Reprises de reliquats non utilisés	(9,5)
Valeur au 30 juin 2011	26,6
Dotations	15,1
Reprises utilisées	(2,0)
Reprises de reliquats non utilisés	(8,7)
Valeur au 30 juin 2012	31,0

10.2 - Analyse des créances client échues et non échues

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Créances non échues	182,5	188,1
Créances échues non dépréciées	55,7	86,7
<i>Entre 0 et 30 jours</i>	34,4	60,3
<i>Entre 30 et 90 jours</i>	5,0	4,4
<i>Plus de 90 jours</i>	16,2	22
Créances échues dépréciées	32,9	27,9
<i>Entre 0 et 30 jours</i>	-	-
<i>Entre 30 et 90 jours</i>	12,1	20,6
<i>Plus de 90 jours</i>	20,8	7,3
Dépréciation	(26,6)	(31,0)
Total	244,5	271,7

10.3 - Garanties et engagements reçus qui viennent réduire le risque de crédit

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011		30 juin 2012	
	Valeur des créances	Valeur de la garantie	Valeur des créances	Valeur de la garantie
Dépôts de garantie	93,8	42,3	86,8	32,1
Garanties bancaires	72,7	52,0	81,2	61,4
Garanties maison mère	37,7	37,7	15,9	15,9
Total	204,1	131,9	183,9	109,4

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les dépôts de garantie sont comptabilisés en « Autres créditeurs » (cf. Note 17- *Autres Passifs Financiers*). Les garanties bancaires et garanties de maisons-mères n'apparaissent pas au bilan.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Achats prépayés	6,3	6,0
Créances fiscales et sociales	12,4	11,4
Total	18,7	17,4

NOTE 12 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Instruments de couverture ⁽¹⁾	2,1	-
Autres créances	5,4	19,2
Total	7,5	19,2

⁽¹⁾ Cf. Note 26 – *Instruments Financiers*.

NOTE 13 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie se détaille comme ci-après :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Disponibilités	62,9	38,2
Équivalents de Trésorerie	72,9	66,5
Total	135,8	104,7

Les équivalents de trésorerie sont composés principalement de certificats de dépôt ayant dans la grande majorité une maturité inférieure à un mois au moment de leur acquisition et de parts d'OPCVM répondant à la qualification d'équivalents de trésorerie (cf. Note 4.11 – *Trésorerie et équivalents de trésorerie*).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 14 : ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux suivants ventilent chaque poste du bilan composé d'instruments financiers selon sa catégorie et en indique la juste valeur, que l'instrument soit ou non comptabilisé au bilan à la juste valeur :

(En millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2011			Juste valeur au 30 juin 2011
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	
Actifs					
Actifs financiers non courants					
Participations non consolidées	Disponibles à la vente	-	-		-
Prêts et avance à long terme	Créances	2,3	2,3		2,3
Actifs financiers courants					
Créances clients	Créances	244,5	244,5		244,5
Autres créances	Créances	5,4	5,4		5,4
Instruments financiers ⁽¹⁾					
Qualifiés de couverture	N/A	1,7		1,7	1,7
Hors couverture	Détenus à des fins de transaction	0,4			0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Trésorerie	N/A	62,9	62,9		62,9
OPCVM ⁽²⁾	Option juste valeur	66,2	66,2		66,2
Autres équivalents de trésorerie	Créances	6,7	6,7		6,7

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

<i>(En millions d'euros)</i>	<i>Catégorie d'instruments financiers</i>	Valeur nette comptable au 30 juin 2012				Juste valeur au 30 juin 2012
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
Actifs						
Actifs financiers non courants						
Participations non consolidées	<i>Disponibles à la vente</i>	-	-			-
Prêts et avance à long terme	<i>Créances</i>	2,5	2,5			2,5
Actifs financiers courants						
Créances clients	<i>Créances</i>	271,7	271,7			271,7
Autres créances	<i>Créances</i>	19,2	19,2			19,2
Instruments financiers ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture	<i>N/A</i>	-		-		-
Hors couverture	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	-			-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	<i>N/A</i>	38,2	38,2			38,2
OPCVM ⁽²⁾	<i>Option juste valeur</i>	59,3	59,3			59,3
Autres équivalents de trésorerie	<i>Créances</i>	7,2	7,2			7,2

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

⁽²⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 1 (prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

15.1 – Capitaux propres

Au 30 juin 2012, le capital social est composé de 1 013 162 112 actions ordinaires d'une valeur nominale de €0,65 par action.

Il n'y a pas eu de mouvements sur la période close au 30 juin 2012.

15.2 – Dividendes

Le 7 novembre 2011, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte ont décidé de distribuer un montant brut de €0,70 par action, soit un montant total de €709,2 millions prélevé sur le résultat net de l'exercice pour €349,4 millions, sur le report à nouveau pour €1,4 million et sur le poste primes d'émissions pour €358,3 millions.

Le 16 février 2012, les actionnaires ont décidé de distribuer un acompte sur dividendes de €91,1 millions, soit €0,09 par action.

Le montant de la distribution proposé à l'Assemblée Générale du 8 octobre 2012 au titre de l'exercice clos au 30 juin 2012 est de €243,2 millions, soit €0,24 par action.

*15.3 – Rémunération en actions et assimilées***Stock-Options**

Au 30 juin 2012, il n'y a plus de plans de stock-options dans le groupe.

Attribution gratuite d'actions

Deux plans débutés respectivement en février 2010 et en juillet 2011 sont actuellement en cours dans le Groupe.

La charge constatée en contrepartie des capitaux propres pour l'exercice clos le 30 juin 2012 s'est élevée à €4,8 millions au titre de ces deux plans.

Conditions	Plan 02/2010	Plan 07/2011
<i>Période d'attribution</i>	Février 2010 - février 2013	Juillet 2011 - juillet 2014 ⁽¹⁾
<i>Mode de règlement</i>	Actions	Actions
<i>Période d'incessibilité</i>	Février 2013 - février 2015	Juillet 2014 - juillet 2016 ⁽²⁾
<i>Nombre maximal d'actions attribuables</i>	633 048	616 000
<i>Charge de l'exercice</i>	€3,6 millions	€1,2 million
<i>Valorisation totale du plan au 30/06/12</i>	€10,6 millions	€4,2 millions

⁽¹⁾ La période d'attribution est de juillet 2011 à juillet 2015 pour les filiales étrangères.

⁽²⁾ Il n'existe pas de période d'incessibilité pour les filiales étrangères.

Conformément à IAS 32 « Instruments financiers : présentation », la valeur d'acquisition des actions rachetées par le Groupe dans le cadre de ce plan d'attribution gratuite d'actions existantes a été portée en réduction des capitaux propres part du Groupe.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

15.4 – Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers impactant la réserve de réévaluation sont des couvertures de flux de trésorerie pour la part efficace (cf. Note 26 – *Instruments financiers*).

<i>(En millions d'euros)</i>	Total
Solde au 30 juin 2011	0,1
Variations de juste valeur en capitaux propres	(5,2)
Transfert en résultat	(1,8)
Solde au 30 juin 2012	(6,9)

15.5 – Réserve de conversion

<i>(En millions d'euros)</i>	Total
Solde au 30 juin 2011	(0,6)
Variation la période	2
Solde au 30 juin 2012	1,4

La réserve de conversion n'inclut pas les écarts de conversion d'Hispat, dont la variation s'élève à €(2,5) millions.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 16 : DETTES FINANCIERES

Aux 30 juin 2011 et 2012, la totalité de l'endettement est libellée en euros.

(en millions d'euros)	Taux	30 juin 2011	30 juin 2012	Échéance
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A.	Variable	231,9	59,2	
Crédit Revolving	Variable	-	-	24 mars 2015
Emprunt obligataire 2017 ⁽¹⁾	4,125%	850,0	850,0	27 mars 2017
Emprunt obligataire 2019 ⁽²⁾	5,000%	-	800,0	14 janvier 2019
Sous-total des dettes (part non courante)		1 081,9	1 709,2	
Frais et primes d'émission		(9,3)	(18,1)	
Total des dettes (part non courante)		1 072,6	1 691,1	
Découverts bancaires		4,5	17,3	
Intérêts courus non échus		9,4	31,4	
Part à moins d'un an des emprunts		0,1	-	
Total des dettes (part courante)		14,0	48,7	

⁽¹⁾ Les justes valeurs sont respectivement de €859,4 millions et de €939,8 millions aux 30 juin 2011 et 2012.

⁽²⁾ La juste valeur est de €886,5 millions au 30 juin 2012.

Le taux d'intérêt moyen sur les tirages au titre de la ligne de crédit revolving est pour la période close au 30 juin 2012 de 2,51 %.

Par ailleurs le Groupe dispose sur ses lignes de crédit revolving actives d'un montant total non tiré de €450,0 millions.

- *Évolution de la structure*

Depuis le 30 juin 2011, Eutelsat S.A. a procédé à une émission obligataire de €800 millions pour une durée de 7 ans arrivant à maturité le 14 janvier 2019 sur le marché réglementé de la Bourse du Luxembourg. L'emprunt obligataire porte un coupon annuel de 5,000% émis à 99,186% et remboursable in fine à 100% du montant total principal.

Le contrat de l'émission obligataire ne comporte ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comporte des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts) limitant la capacité d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la société et de ses filiales.

L'émission obligataire prévoit la possibilité pour chaque partie à l'émission de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de dégradation de la notation non régularisée à l'issue d'une période de 120 ou 180 jours selon le cas, respectivement

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

d'Eutelsat S.A. ou des obligations émises par Eutelsat S.A. résultant d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications (hors prise de contrôle par les actionnaires de référence du Groupe). Cette disposition ne s'applique pas pour les réorganisations au sein du Groupe.

Par ailleurs, le contrat de l'émission obligataire est assorti du covenant financier suivant, calculé sur la base des comptes consolidés du groupe présentés en norme IFRS :

Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre l'endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

- *Échéancier des dettes*

Au 30 juin 2012, l'échéancier des dettes s'établit comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant	Échéance à moins d'un an	Échéance à + de 1 an et à moins de 5 ans	Échéance à + 5 ans
Prêt auprès d'Eutelsat Communications S.A.	59,2	59,2	-	-
Ligne de crédit revolving Eutelsat S.A.	-	-	-	-
Emprunt obligataire 2017	850,0	-	850,0	-
Emprunt obligataire 2019	800,0	-	-	800,0
Total	1 709,2	59,2	850,0	800,0

- *Respect des covenants bancaires*

Au 30 juin 2012, le Groupe respecte l'ensemble des covenants bancaires.

- *Gestion des risques*

Les informations relatives aux risques de taux et de liquidité sont disponibles en notes « 18 – *Autres Passifs financiers* » et « 26 – *Instruments financiers* ».

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Instruments financiers ⁽¹⁾	-	5,3
"Performance incentives" ⁽²⁾	18,3	12,5
Contrats de location financement ⁽³⁾	15,4	11,2
Autres créditeurs	55,7	62,3
Total	89,4	91,3
<i>Dont part courante</i>	<i>30,2</i>	<i>45,4</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>59,2</i>	<i>45,9</i>

⁽¹⁾ Cf. Note 26.5 – *Instruments financiers*

⁽²⁾ Dont intérêts sur les "Performance Incentives" de €5,9 millions au 30 juin 2011 et €4,1 millions au 30 juin 2012.

⁽³⁾ Aux 30 juin 2011 et 2012, les montants des intérêts sur les contrats de location financement ne sont pas matériels.

Les « Autres créditeurs » sont composés d'acomptes et cautions reçus des clients et la dette relative au satellite EUTELSAT 48B.

17.1 – Engagement EUTELSAT 48B

Le 22 janvier 2009, le satellite EUTELSAT 48B a subi une anomalie majeure. Le 27 février 2009 le dossier contenant la preuve et la quantification de ce sinistre a été transmis aux assureurs.

Une perte réputée totale (« Constructive Total Loss ») a été reconnue par tous les assureurs du placement. Une indemnité de €120,5 millions représentant le montant total assuré a donc été versée à Eutelsat en juin 2009.

L'accord avec les assureurs prévoit également que si toutefois dans le futur le satellite pouvait être mis en service commercial, une partie des revenus serait reversée aux assureurs avec un plafond total de reversement de €30 millions.

Les revenus éventuels seraient constatés annuellement à compter du 1^{er} juillet 2009 mais le premier paiement annuel aux assureurs de leur portion n'interviendrait qu'en août 2012 sous la condition suspensive que le satellite puisse encore être exploité commercialement à la date du 1^{er} juillet 2012.

Sachant que le satellite est exploité commercialement à la date d'arrêt de l'exercice 2011-2012, une indemnité à verser aux assureurs a été provisionnée pour €7,1 millions.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 18 : PASSIFS FINANCIERS

18.1 – Ventilation par catégorie

(En millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2011				Juste valeur au 30 juin 2011
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Juste valeur par le biais des capitaux propres	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
Passifs						
Dettes financières						
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A	<i>Au coût amorti</i>	231,9	231,9			231,9
Emprunt obligataire	<i>Au coût amorti</i>	840,7	840,7			850,1
Emprunts à taux fixe	<i>Au coût amorti</i>	0,1	0,1			0,1
Découverts bancaires	<i>N/A</i>	4,5	4,5			4,5
Autre passifs financiers						
Non courants	<i>Au coût amorti</i>	59,1	59,1			59,1
Courants	<i>Au coût amorti</i>	30,2	30,2			30,2
Instruments financiers ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture		-		-		-
Hors couverture		-			-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Au coût amorti</i>	49,8	49,8			49,8
Dettes sur immobilisation	<i>Au coût amorti</i>	22,2	22,2			22,2

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

(En millions d'euros)	Catégorie d'instruments financiers	Valeur nette comptable au 30 juin 2012				Juste valeur au 30 juin 2012
		Total	Instruments évalués au coût amorti	Juste valeur par le biais des capitaux propres	Instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	
Passifs						
Dettes financières						
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A	<i>Au coût amorti</i>	59,2	59,2			59,2
Emprunt obligataire	<i>Au coût amorti</i>	1 631,9	1 631,9			1 826,3
Découverts bancaires	<i>N/A</i>	17,3	17,3			17,3
Autre passifs financiers						
Non courants	<i>Au coût amorti</i>	45,9	45,9			45,9
Courants	<i>Au coût amorti</i>	40,1	40,1			40,1
Instruments financiers ⁽¹⁾						
Qualifiés de couverture		0,7		0,7		0,7
Hors couverture		4,6			4,6	4,6
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>Au coût amorti</i>	44,9	44,9			44,9
Dettes sur immobilisation	<i>Au coût amorti</i>	16,5	16,5			16,5

⁽¹⁾ Hiérarchie de la juste valeur : niveau 2 (données observables autres qu'un prix coté sur un marché).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 19 : LOCATION SIMPLE ET LOCATION FINANCEMENT

19.1 - Location simple

Eutelsat S.A. paie un loyer pour l'utilisation de son siège social situé à Paris. Ce contrat de location a été renouvelé par anticipation le 25 novembre 2009 pour une durée de neuf ans ayant commencé à courir le 1^{er} août 2009, pour venir à échéance contractuelle le 31 juillet 2018, avec une période ferme de six ans et cinq mois. La charge locative s'est élevée respectivement à € 3,8 millions et €3,9 millions pour les exercices clos aux 30 juin 2011 et 2012. Les paiements futurs au titre du contrat de location sont détaillés dans le tableau ci-après :

<i>(En millions d'euros)</i>	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements futurs au titre des contrats de location simple	<u>14,5</u>	<u>4,1</u>	<u>10,4</u>	<u>-</u>

19.2 - Location financement

Dans le cadre de son activité, le Groupe dispose de quatre satellites en contrat de location financement. Aucun des contrats de location financement ne comporte d'option d'achat à l'issue du terme du contrat. Le dernier contrat de location financement vient à échéance en 2016.

Au 30 juin 2012, trois des quatre contrats de location financement étaient prépayés.

Les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement étaient de €0,1 million au 30 juin 2011 et de €0,6 million au 30 juin 2012.

NOTE 20 : AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

20.1 – Part non courante

Les autres dettes non courantes ne comprennent que des produits constatés d'avance.

20.2 – Part courante

Les autres dettes et produits constatés d'avance courants s'analysent comme suit aux 30 juin 2011 et 2012 :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Produits constatés d'avance	44,1	54,4
Dettes fiscales	11,7	10,5
Dettes sociales	25,1	26,5
Total	<u>80,9</u>	<u>91,4</u>

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 21 : IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

La société Eutelsat S.A. avait opté pour le régime fiscal d'intégration depuis le 1^{er} juillet 2006 avec pour tête de groupe la société SatBirds 2 S.A.S.. La convention d'intégration fiscale prévoyait que les filiales supportent une charge d'impôt sur les sociétés, de contribution sociale et d'impôt forfaitaire annuel égale au montant qu'elles auraient supporté en l'absence du régime de groupe, étant entendu que les charges supplémentaires ou économies d'impôt résultant du régime de groupe restaient intégralement à la charge ou au bénéfice de la société tête de groupe.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le groupe d'intégration fiscale dont la société SatBirds 2 S.A.S. était tête de groupe a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Eutelsat Communications S.A.. La convention de ce groupe est identique à celle précédemment décrite.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, le périmètre du Groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications est la société tête de Groupe est composé des filiales suivantes : Eutelsat S.A., Eutelsat VAS S.A.S., Eutelsat Communications Finance S.A.S., Fransat S.A.. et Skylogic France S.A.S.

Afin d'assurer une comparabilité financière, la créance ou la dette vis-à-vis de la société tête de Groupe de l'intégration fiscale est présentée dans le poste « Actif d'impôt exigible » ou « Impôt à payer » au bilan consolidé.

La société Eutelsat Communications et la société Eutelsat S.A. appartenant au groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications est la société tête de Groupe font l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices clos aux 30 juin 2009, 2010 et 2011. Eutelsat Communications n'a reçu aucune notification à la date d'arrêté des comptes. A ce stade, la Société n'a pas connaissance de prise de positions susceptibles de générer un passif éventuel.

21.1 - Impôts dans le compte de résultat

La ligne "Impôts sur les sociétés" comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

La charge d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Charge d'impôt courant	(195,0)	(213,9)
Produit (charge) d'impôt différé	(33,6)	(18,2)
Total impôt sur les sociétés	(228,6)	(232,1)

Le rapprochement de la charge d'impôt théorique, calculée selon le taux de droit commun en France appliqué au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, avec la charge d'impôt réelle, s'établit comme suit :

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Résultat avant IS et MEE	663,7	651,3
<i>Taux d'impôt de droit commun en France</i>	34,43%	36,10%
Charge d'impôt théorique	(228,5)	(235,1)
Différences permanentes et autres	(0,1)	3,0
Charge d'impôt au compte de résultat	(228,6)	(232,1)
<i>Taux d'impôt réel</i>	34,4%	35,6%

Au 30 juin 2012, la différence entre le taux d'impôt réel et le taux théorique d'imposition s'explique essentiellement par la constatation d'un impôt différé actif.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

21.2- Impôts dans le bilan

L'actif ou le passif d'impôt différé correspond à la somme des positions nettes des entités consolidées. Les impôts différés par nature ont évolué de la manière suivante entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012 :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	Résultat de la période	Constat en capitaux propres	30 juin 2012
Impôts différés actifs				
Provision pour dépréciation d'actifs	11,8	(2,3)	-	9,5
Activation des déficits reportables	-	12,0	-	12,0
Provisions client	20,0	(2,5)	-	17,5
Garantie financière donnée au fonds de pension	(0,6)	0,4	-	(0,2)
Performance incentives et salaires capitalisés	0,4	(0,8)	-	(0,4)
Provisions pour risques et charges	2,6	(1,2)	-	1,4
Charges à payer	5,3	(0,5)	-	4,8
Provision pour retraites	2,7	0,1	-	2,8
Sous-Total (a)	42,2	5,2	-	47,4
Impôts différés passifs				
Amortissements dérogatoires	(119,5)	(26,7)	-	(146,2)
Instruments financiers	(0,7)	0,6	2,0 ⁽¹⁾	1,9
Intérêts capitalisés	(3,1)	0,5	-	(2,6)
Locations financement	(1,2)	0,2	-	(1,0)
Divers	(4,8)	(1,0)	-	(5,8)
Sous Total (b)	(129,3)	(26,4)	2,0	(153,7)
Total = (a)+(b)	(87,1)	(21,2) ⁽³⁾	2,0 ⁽²⁾	(106,3)
Reflété comme suit dans les comptes :				
Impôts différés actifs	2,3			13,8
Impôts différés passifs	(89,4)			(120,1)
Total	(87,1)			(106,3)

⁽¹⁾ Ce montant ne comprend pas la variation relative aux sociétés mise en équivalence qui s'élève à €0,4 million sur la période.

⁽²⁾ Ce montant ne comprend pas la variation en capitaux propres des sociétés mises en équivalence relative aux écarts de conversion qui s'élève à €0,6 million.

⁽³⁾ Hors reprise de provisions pour risques de €3,0 millions au 30 juin 2012.

Les actifs et les passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Impôts différés actif	Impôts différés passif
A moins d'un an	-	(1,0)
A plus d'un an	13,8	(119,1)
Total	13,8	(120,1)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 22 : PROVISIONS

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin		Reprise		30 juin
	2011	Dotation	Utilisée	Non utilisée	2012
Garantie financière donnée à un fonds de pension	2,4	1,2	(4,1)	-	(0,5)
Indemnités de départ en retraite	7,5	0,8	(0,3)	-	8,0
Autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	2,0	0,4	(0,2)	-	2,2
Total avantages postérieurs à l'emploi	11,9	2,4	(4,6)	-	9,7
Litiges ⁽²⁾	10,3	0,9	(2,0)	(3,3)	5,9
Autres	3,9	-	(3,3)	-	0,6
Total provisions	26,0	3,3	(9,9)	(3,3)	16,1
Dont part non courante	11,9	2,4	(4,6)	-	9,7
Dont part courante	14,2	0,9	(5,3)	(3,3)	6,5

⁽¹⁾ Les autres avantages postérieurs à l'emploi concernent des indemnités de fin de contrat dans diverses filiales et un reliquat de provision pour couvrir une contribution fixe contractuelle au régime de mutuelle santé des anciens salariés de l'OIG en retraite à la date de transfert des activités à Eutelsat S.A..

⁽²⁾ Les litiges correspondent à des litiges commerciaux et salariaux.

22.1 – Garantie financière donnée à un fonds de pension

Eutelsat S.A., en conséquence de l'apport par l'OIG de son activité opérationnelle réalisé le 2 juillet 2001, a donné sa garantie financière au Trust en charge du plan de pension mis en place par l'OIG. Avant cette date, ce plan de pension a été fermé et les droits acquis gelés.

Cette garantie peut jouer à certaines conditions en comblement de sous financements futurs. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, compte tenu de la forte baisse des taux d'intérêts à long terme, la garantie financière a été appelée pour un montant de €8,2 millions. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures de marché. En février 2011, un accord a été conclu avec le Trust pour un paiement étalé du montant appelé à raison de €4,1 millions aux 30 juin 2011 et 2012.

Les deux versements de €4,1 millions ont été effectués au cours des exercices 2010-2011 et 2011-2012.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2011 et 2012 a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes :

	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Taux d'actualisation	5,00%	3,50%
Taux de retour attendu sur actifs	4,00%	3,50%
Taux d'augmentation des pensions	2,50%	2,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Frais globaux (en % des actifs)	0,58%	0,58%
Table de mortalité	TGH2005-TGF2005	TGH2005-TGF2005
Age de retraite	61 ans	61 ans

Aux 30 juin 2011 et 2012, la situation se présente comme suit :

Synthèse comparative :

	30 juin				
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>(En millions d'euros)</i>					
Valeur actualisée des obligations totalement ou partiellement financées	133,4	134,2	163,9	151,7	202,7
Juste valeur des actifs du fonds	(145,8)	(148,0)	(151,6)	(156,2)	(155,0)
Besoin de financement net	(12,4)	(13,8)	12,3	(4,5)	47,6
Écarts actuariels : gains / (pertes) et autres amortis	20,1	17,8	(7,2)	6,9	(48,1)
(Actif) / Passif net reconnu au bilan	7,7	4,0	5,2	2,4	(0,5)

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
<i>(En millions d'euros)</i>		
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	163,9	151,7
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	7,3	7,5
Écarts actuariels : (gains) / pertes	(16,5)	49,1
Prestations versées	(3,1)	(5,6)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	151,7	202,7

L'absence de coûts relatifs aux services rendus est liée au gel des droits acquis et à la fermeture du plan de l'OIG avant le transfert d'activité du 2 juillet 2001.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Réconciliation entre la juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	151,6	156,2
Rendement attendu des actifs du régime	6,0	6,2
Écarts actuariels : gains / (pertes)	(2,4)	(5,9)
Contributions versées	4,1	4,1
Prestations versées	(3,1)	(5,6)
Juste valeur des actifs du fonds à la clôture	156,2	155,0

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime n'incluent aucun instrument financier émis par Eutelsat S.A. ni aucun bien immobilier ou mobilier détenu ou utilisé par Eutelsat S.A..

Le rendement effectif des actifs du régime s'élève à €3,6 millions et €0,4 million aux 30 juin 2011 et 2012, respectivement.

Charges nettes (gains nets) comptabilisé(e)s au compte de résultat :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	7,3	7,5
Rendement attendu des actifs du régime	(6,0)	(6,3)
Amortissement des écarts actuariels : (gains) / pertes	-	-
Charges nettes (gains nets) reconnu(e)s en résultat	1,3	1,2

Réconciliation des actifs et obligations reconnus au bilan :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Provision à l'ouverture de l'exercice	5,2	2,4
(gains nets) / charges nettes comptabilisé(e)s en résultat	1,3	1,2
Contributions versées	(4,1)	(4,1)
Provision à la clôture de l'exercice	2,4	(0,5)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

22.2 – Engagements de retraite et assimilés

a) Indemnités de départ en retraite

La loi française requiert, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Ce régime n'est pas financé.

L'évaluation actuarielle effectuée aux 30 juin 2011 et 2012 a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Taux d'actualisation	5,00%	3,50%
Taux de croissance des salaires	2,50%	2,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Table de mortalité	TF/TH04-06	TF/TH04-06
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux de charges sociales patronales	52%	52%

Le taux de rotation du personnel par tranche d'âge relève de l'analyse d'expérience dans Eutelsat S.A. et est revu tous les trois ans.

<u>Age (ans)</u>	<u>Rotation 2011</u>	<u>Rotation 2012</u>
25	10,72	10,72
30	7,21	7,21
35	5,21	5,21
40	3,97	3,97
45	3,14	3,14
50	2,23	2,23
55	0,00	0,00
60	0,00	0,00

Aux 30 juin 2011 et 2012, la situation se présente comme suit :

Synthèse comparative :

	<u>30 juin</u>				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Valeur actualisée des obligations non financées	6,4	7,1	7,9	8,0	9,3
Coûts des services passés amortis	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0
Écarts actuariels : gains / (pertes) amortis	(1,6)	(2,2)	(2,4)	(1,5)	(2,3)
Passif reconnu au bilan	6,0	6,1	6,6	7,4	8,0

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Réconciliation entre la valeur actualisée des obligations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	7,9	7,9
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,5	0,5
Coût financier	0,4	0,4
Écarts actuariels : (gains) / pertes	(0,7)	0,8
Indemnités versées	(0,1)	(0,3)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	7,9	9,3

Charges nettes comptabilisées au compte de résultat :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0,5	0,5
Coût financier	0,4	0,4
Amortissement du coût des services passés	(0,1)	(0,1)
Amortissement des écarts actuariels : (gains) / pertes	0,1	-
Charges nettes reconnues en résultat	0,9	0,8

Réconciliation entre le montant reconnu au bilan à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Provision à l'ouverture	6,6	7,4
Charges nettes comptabilisées en résultat	0,9	0,8
Indemnités versées	(0,1)	(0,3)
Provision à la clôture	7,4	8,0

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Écarts d'expérience et changements d'hypothèses :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2012
Écarts d'expérience sur la valeur des obligations : (gains) / pertes	(0,1)
Impact des changements d'hypothèse	0,9
	0,8

b) Régimes supplémentaires

Le Groupe possède pour ses salariés en France, à l'exception des mandataires sociaux salariés, une retraite sur complémentaire par capitalisation, à contributions définies, qui est financée par des cotisations salariales et patronales égales à 6% du salaire annuel brut dans la limite de huit fois le plafond de la sécurité sociale française. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées à ce titre s'élèvent à €1,4 million et €1,5 million aux 30 juin 2011 et 2012, respectivement.

Certains mandataires sociaux d'Eutelsat S.A. bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, qui est financé par des versements trimestriels auprès de l'organisme gestionnaire. Aux 30 juin 2011 et 2012, la charge de l'exercice s'est élevée respectivement à €0,2 million et €0,1 million. Au 30 juin 2012, il n'y a plus de mandataires sociaux bénéficiant de ce régime, la société a payé l'ensemble des droits acquis et le passif existant a donc été soldé.

c) Régimes obligatoires

Conformément aux dispositions de la loi française, le Groupe s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations, calculées sur la base des salaires, aux organismes gérant les régimes obligatoires de retraite. Il n'y a pas d'autres engagements liés à ces contributions. Les cotisations patronales versées au cours de l'exercice à ce titre s'élèvent à €6,1 millions et €6,5 millions aux 30 juin 2011 et 2012, respectivement.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 23 : INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe considère qu'il n'opère que dans un seul secteur d'activité se fondant sur l'appréciation des services rendus et la nature des risques associés, plutôt que sur leur destination. Il s'agit de la fourniture de services de communications par satellite pour la vidéo, les réseaux d'entreprise et à haut débit, et les mobiles, principalement aux opérateurs de communications et diffuseurs internationaux, intégrateurs de réseaux d'entreprise et entreprises pour leurs besoins propres.

L'information présentée ci-après est destinée au Directeur Général, au Directeur Général Délégué et au Directeur Financier qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Les données de gestion utilisées sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés tels que décrits dans les notes aux états financiers.

Les indicateurs de performance suivis par l'organe de décision opérationnel sont constitués du chiffre d'affaires, de l'EBITDA (l'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciations d'actifs, autres produits et charges opérationnels), de la charge financière, du flux de trésorerie en matière d'investissements corporels et prises de participation et de la dette nette consolidée du Groupe (l'endettement net comprend l'ensemble des dettes financières ainsi que les dettes liées aux contrats de location longue durée, diminuées des disponibilités et des valeurs mobilières de placement nets des soldes créditeurs de banques).

Le reporting interne est une présentation du compte de résultat consolidé du Groupe au niveau de la société mère, Eutelsat Communications, suivant une répartition de postes différente des états financiers consolidés afin de faire ressortir ces indicateurs de performance mais dont les principaux agrégats sont identiques à ceux figurant dans les comptes consolidés du Groupe Eutelsat Communications tels le Résultat opérationnel, le Résultat net, la Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et la Part attribuable au Groupe. Une réconciliation avec les comptes consolidés d'Eutelsat S.A. sur les principaux postes est établie.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

23.1 – Résultat sectoriel

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Total chiffre d'affaires	1 168,1	1 222,2
Total coûts opérationnels	(241,7)	(265,0)
EBITDA	926,4	957,2
Amortissements	(280,5)	(308,9)
Autres produits (charges) nets opérationnels	(0,8)	(7,0)
Résultat opérationnel	645,2	641,3
Total intérêts	(94,5)	(132,4)
Impôts sur les sociétés	(199,0)	(182,1)
Autres charges financières	(14,6)	2,8
Résultat net avant revenu des sociétés mises en équivalence et participations ne donnant pas le contrôle	337,0	329,7
Revenus des sociétés mises en équivalence	17,8	11,4
Résultat net	354,7	341,1
Participations ne donnant pas le contrôle	(16,3)	(15,0)
Résultat net part du Groupe	338,5	326,2
Investissements corporels et prises de participation (flux de trésorerie)	250,8	487,5
Dette nette (y compris contrats de financement)	2 197,9	2 373,6

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
<u>Réconciliation Résultat net</u>		
Résultat net Groupe Eutelsat Communications	354,7	341,1
Contributif holding, net	102,7	92,9
Transactions intragroupes, net	(4,6)	(3,3)
Résultat net Groupe Eutelsat S.A.	452,9	430,7
<u>Réconciliation Dette nette</u>		
Dette nette Groupe Eutelsat Communications	2 197,9	2 373,6
Dette nette contributive holdings	(1 463,8)	(799,6)
Prêt intragroupe	231,9	59,2
Dette nette Groupe Eutelsat S.A.	966,0	1 633,2

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

23.2 – Information par zone géographique

Le chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique, déterminé à partir des adresses de facturation, pour les périodes closes aux 30 juin 2011 et 2012 s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros et pourcentage)</i>	30 juin 2011		30 juin 2012	
	Montant	%	Montant	%
<i>Régions</i>				
France	156,2	13,3	147,8	12,1
Italie	183,3	15,7	194,5	15,9
Royaume Uni	83,7	7,1	94,3	7,7
Europe (autres)	385,3	32,9	402,2	32,8
Amériques	147,2	12,6	171,8	14,0
Moyen Orient	122,4	10,5	141,3	11,5
Afrique	74,7	6,4	65,4	5,3
Autres (*)	17,1	1,5	7,5	0,6
Total	1 170,0	100,0	1 224,8	100,0

(*) Y compris €4,7 millions et €3,5 millions d'indemnités pour retard de livraison de satellites sur les périodes closes aux 30 juin 2011 et 2012, respectivement.

La majeure partie des actifs du Groupe est constituée des satellites en orbite, le reste des actifs étant principalement localisé en France et en Italie.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 24 : RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Charges d'intérêts bancaires ⁽¹⁾	(36,5)	(59,2)
Intérêts capitalisés et autres charges d'intérêts ⁽²⁾	19,3	17,3
Frais d'émission d'emprunt,	(0,9)	(1,0)
Commissions d'engagement et autres charges similaires	(2,3)	(2,2)
Variations des instruments financiers ⁽³⁾	(0,7)	(1,8)
Provisions pour risques et charges	(1,3)	(1,2)
Provisions sur immobilisations financières	(0,4)	-
Pertes de change ⁽⁴⁾	(25,7)	(10,1)
Charges financières	(48,5)	(58,2)
Variations des instruments financiers ⁽³⁾	0,8	-
Produits d'intérêts	3,1	3,8
Reprises de provisions sur immobilisations financières	-	-
Reprise de provisions pour risques et charges	-	-
Gains de change ⁽⁴⁾	12,6	14,1
Produits financiers	16,6	17,9
Résultat financier	(31,9)	(40,3)

⁽¹⁾ Les charges d'intérêts bancaires incluent les effets des instruments de couverture de taux. Il n'y a pas eu d'effet des instruments des couvertures de taux au cours des exercices 2010/2011 et 2011/2012.

⁽²⁾ Le montant affiché correspond à la charge d'intérêts nette des coûts d'emprunts imputés dans la valeur des actifs éligibles. Au cours de la période, le montant de ces coûts capitalisés s'élève à €30,0 millions au 30 juin 2011 et €23,0 millions au 30 juin 2012, et est fort dépendant de l'avancement et du nombre des programmes de constructions satellitaires constatés au cours de l'exercice concerné.

La part payée des charges d'intérêts capitalisés est intégrée dans le tableau des flux de trésorerie consolidé en flux de financement dans la ligne « charges d'intérêts et autres frais financiers payés ».

Les taux d'intérêts retenus pour la détermination des charges d'intérêts capitalisables sont de 4,4 % au 30 juin 2011 et de 4,8 % au 30 juin 2012. Les "autres charges d'intérêts" comprennent également les intérêts liés aux primes d'intéressement en orbite et les charges financières attribuables aux satellites en contrat de location financement pour respectivement une charge de €1,2 million et de €1,4 million au 30 juin 2011 et 30 juin 2012.

⁽³⁾ Les variations de juste valeur des instruments financiers incluent essentiellement les variations de la juste valeur des instruments dérivés non qualifiés dans une relation de couverture et la part inefficace des instruments dérivés qualifiés dans une relation de couverture et les déqualifications/cessions d'instruments de couverture.

⁽⁴⁾ Des couvertures de change sont mises en place avec l'objectif de couvrir les ventes futures en dollar. La valeur intrinsèque des instruments exercés sur l'exercice et dont l'élément couvert a lui aussi affecté le résultat de l'exercice a été comptabilisée directement en résultat. Les variations de valeur intrinsèque des couvertures dont l'élément couvert n'a pas encore affecté le résultat ont été comptabilisées en capitaux et n'ont pas affecté le résultat de l'exercice.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Résultat sur instruments financiers par catégorie comptable :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Résultat net sur instruments évalués à la juste valeur par résultat sur option (équivalents de trésorerie)	0,1	-
Résultat net sur instruments évalués à la juste valeur par résultat (dérivés non qualifiés de couverture et composantes exclues des relations de couverture)	0,1	(1,8)
Produits financiers sur actifs évalués au coût amorti (prêts et avances à long terme et autres créances)	-	-
Charges d'intérêts sur emprunts (hors effet des couvertures)	(36,5)	(59,2)
Reprises et (dépréciations) d'actifs financiers (créances clients)	(2,2)	(4,1)

NOTE 25 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation entre le résultat net et les résultats nets (de base et dilué) revenant aux actionnaires utilisés pour le calcul des résultats par action (de base et dilué) :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Résultat net	<u>452,9</u>	<u>430,7</u>
Quote-part de résultat des filiales rétrocédée aux participations ne donnant pas le contrôle, avant prise en compte des instruments dilutifs dans les filiales	(0,3)	(0,3)
Résultat net utilisé pour le calcul du résultat par action de base	<u>452,6</u>	<u>430,4</u>

Il n'existe pas d'instrument dilutif aux 30 juin 2011 et 2012.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 26 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques et respecter ses covenants financiers. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

26.1 – Risque de change

Au cours des exercices clos aux 30 juin 2011 et 2012, le Groupe a uniquement eu recours à des ventes à terme synthétiques à barrière activante.

La position nette de change au 30 juin 2012 se présente comme suit :

(En millions d'euros)

Actifs	57,4
Passifs	(41,5)
Position nette avant gestion	15,9
Position hors bilan (couverture de change)	(7,9)
Position nette après gestion	(8,0)

La principale exposition du groupe au risque de change porte sur le dollar US.

Le Groupe dispose de couvertures sur le risque de volatilité €dollar US à hauteur de dollar US 130 millions sur les douze prochains mois.

Compte tenu de son exposition au risque de change, le Groupe estime qu'une diminution de 10 centimes de la valeur du taux euro/dollar US aurait un impact de €2,0 millions sur le résultat et entraînerait une variation négative de €9,6 millions sur les capitaux propres du Groupe.

*26.2 – Risque de taux**Gestion du risque de taux*

Au titre de la couverture partielle de la ligne de crédit revolver de €450 millions conclue en mars 2010 et non utilisée au 30 juin 2012 un tunnel (un achat de Cap et une vente de Floor) a été mis en place en août 2010, pour un montant notionnel de €100 millions sur trois ans.

Sensibilité au risque de taux

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2012, une augmentation de dix points de base (+0,10%) du taux d'intérêt EURIBOR aurait un impact nul sur les charges d'intérêts dans le compte de résultat sur une base annuelle. Elle se traduirait par une variation positive de €0,1 million dans le résultat financier, liée à la variation de juste valeur du tunnel décrit ci-dessus.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

26.3 – Données chiffrées aux 30 juin 2011 et 2012

Les tableaux ci-après présentent les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés aux 30 juin 2011 et 2012 analysés par type de contrat. Les instruments financiers font l'objet d'une évaluation par un expert indépendant qui est vérifiée/validée par les contreparties bancaires.

(En millions d'euros)	Notionnels		Justes Valeurs		Variation de juste valeur sur la période	Impact Résultat (hors coupons) ⁽¹⁾	Impact capitaux propres
	30 juin 2011	30 juin 2012	30 juin 2011	30 juin 2012			
Vente à terme synthétique à barrière activante	107,2	103,3	1,7	(4,8)	(6,5)	(0,9)	(5,6)
Total des instruments de change	107,2	103,3	1,7	(4,8)	(6,5)	(0,9)	(5,6)
Tunnel *	100,0	100,0	0,4	(0,5)	(0,9)	(0,9)	-
Total des instruments de taux d'intérêt	100,0	100,0	0,4	(0,5)	(0,9)	(0,9)	-
Total instruments financiers dérivés			2,1	(5,3)	(7,4)	(1,8)	(5,6)
Sociétés mises en équivalence							(1,4)
Total							(6,9)

* Instrument ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture.

⁽¹⁾ La part inefficace des instruments de couverture n'étant pas significative n'a pas été isolée.

Au 30 juin 2012, le montant cumulé des justes valeurs des instruments financiers ressort en négatif pour €5,3 millions (cf. Note 17– *Autres passifs financiers* et Note 12 - *Actifs financiers courants*).

26.4 – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

26.5 – Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins et liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts obligataires, d'emprunts auprès de la société mère, de lignes de crédit bancaire revolver et de contrats de location de satellites.

La dette du Groupe arrive à échéance pour 52 % en mars 2017, et pour 48 % en janvier 2019.

Eutelsat S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Ventilation des passifs financiers nets par échéance (En millions d'euros)

Au 30 juin 2011	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2012	06/2013	06/2014	06/2015	06/2016	Au-delà de 5 ans
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A	(231,9)	(233,5)	(233,5)	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire	(840,7)	(1 060,4)	(35,1)	(35,0)	(35,1)	(35,0)	(35,1)	(885,1)
Emprunts Wins Ltd.	(0,1)	(0,1)	(0,1)	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	(4,5)	(4,5)	(4,5)	-	-	-	-	-
Total dettes financières	(1 077,2)	(1 298,5)	(273,2)	(35,0)	(35,1)	(35,0)	(35,1)	(885,1)
Autres passifs financiers	(89,2)	(92,8)	(30,1)	(10,2)	(8,5)	(7,0)	(1,1)	(35,8)
Total passifs financiers	(1 166,4)	(1 391,3)	(303,3)	(45,2)	(43,6)	(42,0)	(36,2)	(920,9)
Instruments dérivés change Eutelsat S.A. (*)	1,7	1,7	1,7	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. non qualifiés (*)	0,4	0,4	0,3	0,1	-	-	-	-
Actifs financiers	7,7	7,7	5,4	-	-	-	-	2,3
Trésorerie	62,9	62,9	62,9	-	-	-	-	-
OPCVM	66,2	66,2	66,2	-	-	-	-	-
Autres équivalents de Trésorerie	6,7	6,7	6,7	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	145,6	145,6	143,1	0,1	-	-	-	2,3
Position nette	(1 020,8)	(1 245,7)	(160,2)	(45,1)	(43,6)	(42,0)	(36,2)	(918,6)

(*) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

Eutelsat S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 30 juin 2012	Valeur au bilan	Total des flux contractuels	06/2013	06/2014	06/2015	06/2016	06/2017	Au-delà de 5 ans
Prêts auprès d'Eutelsat Communications S.A	(59,2)	(59,2)	(59,2)	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	(1 631,9)	(2 105,3)	(75,0)	(75,1)	(75,0)	(75,1)	(925,1)	(880,0)
Instruments dérivés change Eutelsat S.A.(*)	(4,8)	(4,8)	(4,8)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés taux Eutelsat S.A. non qualifiés (*)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	(17,3)	(17,3)	(17,3)	-	-	-	-	-
Total dettes financières	(1 713,7)	(2 187,1)	(156,8)	(75,1)	(75,0)	(75,1)	(925,1)	(880,0)
Autres passifs financiers	(86,0)	(88,6)	(40,3)	(8,5)	(7,0)	(0,6)	-	(32,2)
Total passifs financiers	(1 799,7)	(2 275,7)	(197,1)	(83,6)	(82,0)	(75,7)	(925,1)	(912,2)
Actifs financiers	21,7	21,7	19,2	-	-	-	-	2,5
Trésorerie	38,2	38,2	38,2	-	-	-	-	-
OPCVM	59,3	59,3	59,3	-	-	-	-	-
Autres équivalents de Trésorerie	7,2	7,2	7,2	-	-	-	-	-
Total actifs financiers	126,4	126,4	123,9	-	-	-	-	2,5
Position nette	(1 673,3)	(2 149,3)	(73,2)	(83,6)	(82,0)	(75,7)	(925,1)	(909,7)

(*) Les montants « ventilés » au titre des instruments dérivés correspondent à des justes valeurs (et non à des flux contractuels).

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Couverture de flux de trésorerie - Juste valeur différés en capitaux propres et à reprendre en résultat

	Juste valeur différée en capitaux propres et à reprendre en résultat						
	Total	A un an au plus	De un à deux ans	De deux à trois ans	De trois à quatre ans	De quatre à cinq ans	A plus de 5 ans
- Couverture du risque de change	(3,9)	(3,9)	-	-	-	-	-
Total net au 30 juin 2012^(*)	(3,9)	(3,9)	-	-	-	-	-

^(*) Hors sociétés mises en équivalence pour un montant négatif de €3,4 millions.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 27 : AUTRES ENGAGEMENTS

Au 30 juin 2012, la Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux listés ci-dessous.

27.1 – Engagements d'achat

Au 30 juin 2012, les paiements futurs au titre des contrats de construction de satellite s'élèvent à €246 millions, et les paiements futurs au titre des contrats de lancement s'élèvent à €336 millions. Ces engagements s'étalent sur 4 ans.

Le Groupe s'est engagé par ailleurs auprès de certains fournisseurs pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites.

L'échéancier aux 30 juin 2011 et 30 juin 2012 des paiements futurs au titre de ces prestations et acquisitions s'établit comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>Au 30 juin 2011</u>	<u>Au 30 juin 2012</u>
2012	60	-
2013	23	43
2014	20	27
2015	18	24
2016 et au-delà ^(*)	69	18
2017 et au delà	-	67
Total	<u>190</u>	<u>179</u>

(*) Pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2011

Au 30 juin 2012, le total ci-dessus inclut un montant de €4 millions relatif à des engagements d'achats conclus avec des parties liées (cf. Note 28 - *Parties liées*).

D'autre part, le Groupe peut être amené à bénéficier de pénalités liées aux incidents de fonctionnement de satellites en exploitation.

27.2 – Assurance de la flotte

Les "assurances L + 1" ("Lancement + 1 an") et assurances vie en orbite du Groupe existantes au 30 juin 2012 sont placées auprès de syndicats de compagnies d'assurance, respectivement 24 assureurs et 21 assureurs, lesquelles sont généralement notés entre AA- et A+. Le risque de contrepartie est ainsi limité, les cas de défaillance d'un des assureurs pouvant être traités via la reprise de sa quote-part par un nouvel entrant.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Le 1^{er} juillet 2011, le Groupe a renouvelé son programme d'assurance Vie en Orbite pour une durée de 12 mois. Ce programme est défini en vue de minimiser, pour un coût acceptable, l'impact sur son bilan et sur ses résultats d'une ou de plusieurs pertes de satellites.

Les quinze satellites assurés par ce programme sont couverts pour une valeur représentant leur valeur nette comptable.

Le satellite récent Ka-Sat est entré dans cette police à l'échéance de sa police précédente "L + 1 an", soit le 26 Décembre 2011.

Ce placement a été remplacé le 1^{er} juillet 2012 par un nouveau programme couvrant 16 satellites d'une durée de 12 mois.

27.3 – Engagements reçus

Le Groupe détient une promesse d'achat sans limitation de durée et exerçable deux fois par an sur sa participation dans Hispasat.

Cf. Note 10 – *Créances clients et comptes rattachés*.

27.4 – Litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables par la société et ses conseils, ont fait l'objet de provisions jugées suffisantes pour couvrir les risques encourus (cf. Note 22 – *Provisions*).

Eutelsat a engagé, le 6 avril 2011, une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre de Deutsche Telekom et Media Broadcast pour faire valoir ses droits à la position 28.5° Est. Les droits d'usage de certaines fréquences à cette position orbitale sont actuellement exploités par Eutelsat dans le cadre d'un accord datant de juin 1999 avec Deutsche Telekom dont l'activité satellitaire a depuis été transférée à Media Broadcast. A ce stade, le Groupe est confiant quant à sa capacité à faire valoir ses droits.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 28 : PARTIES LIÉES

Les parties liées sont composées :

- des actionnaires directs ou indirects qui exercent un contrôle exclusif ou une influence notable, laquelle est présumée en cas de détention de plus de 20% ou dès lors que l'investisseur bénéficie d'une présence au Conseil d'Administration d'une entité du Groupe,
- des actionnaires minoritaires des entités que le Groupe consolide selon la méthode de l'intégration globale,
- des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation qu'il comptabilise par la méthode de la mise en équivalence,
- et des « principaux dirigeants ».

Le Groupe considère que la notion de « principaux dirigeants » regroupe dans le contexte de gouvernance d'Eutelsat les membres des organes de direction et d'administration, à savoir le Président, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les autres membres du Conseil d'Administration.

28.1 – Parties liées hors « principaux dirigeants »

Les créances et les dettes envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs courants au bilan aux 30 juin 2011 et 2012 s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Créances brutes (y compris factures à établir) ⁽¹⁾	10,1	9,4
Dettes (y compris factures à recevoir)	0,2	0,2
Dettes financières ⁽²⁾	231,9	59,2

⁽¹⁾ Dont €1,0 million et €0,3 million concernant les entités mises en équivalence, respectivement aux 30 juin 2011 et 2012.

⁽²⁾ Cf. Note 16 – *Dettes financières*.

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat pour les périodes closes aux 30 juin 2011 et 2012 s'analysent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	45,6	40,4
Coûts des opérations, frais commerciaux et administratifs	3,3	5,0
Résultat financier	(8,9)	(3,5)

⁽¹⁾ Dont €8,5 millions et €1,6 million concernant les entités mises en équivalence, respectivement aux 30 juin 2011 et 2012.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2012, aucune partie liée ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires.

En outre, le Groupe a conclu des accords avec des actionnaires pour la fourniture de services liés au suivi et au contrôle des satellites.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

28.2 – Rémunérations allouées aux « principaux dirigeants »

<i>(En millions d'euros)</i>	30 juin 2011	30 juin 2012
Rémunérations hors charges patronales	0,8	0,9
Avantages court terme : charges patronales	0,2	0,2
Total avantages court terme	1,0	1,1
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	cf. Note	cf. Note
Paiement fondé sur les actions	0,2	0,0

⁽¹⁾ Cf. Note 22.2 – Engagements de retraite et assimilés, b) Régimes supplémentaires.

Paiement fondé sur les actions

Le Conseil d'Administration d'Eutelsat Communications du 1^{er} février 2010 avait décidé d'attribuer un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites au profit des membres des organes de direction et d'administration du Groupe Eutelsat S.A. subordonnées aux conditions précisées dans le plan et de fixer un taux de rétention de 50% des actions définitivement acquises pour la durée de leur fonction de mandataires sociaux de la Société.

La valeur de l'avantage octroyé est étalée sur la période d'acquisition des droits d'une durée de trois ans. La charge constatée en contre partie des capitaux propres pour les périodes arrêtées au 30 juin 2011 s'est élevée à €0,2 million.

Au 30 juin 2012, il n'existe plus de plan d'attribution d'actions gratuites au profit des membres des organes de direction et d'administration du Groupe Eutelsat S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 29 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel (y compris la participation légale des salariés et les charges fiscales afférentes aux salariés) se ventilent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Coûts des opérations	36,6	42,5
Charges commerciales et administratives	51,9	55,3
Total ⁽¹⁾	<u>88,5</u>	<u>97,8</u>

⁽¹⁾ Dont au titre des charges liées au paiement fondé sur les actions €3,7 millions et €4,8 millions aux 30 juin 2011 et 2012.

Le nombre moyen d'employés s'établit comme suit :

	<u>30 juin 2011</u>	<u>30 juin 2012</u>
Opérations	296	338
Fonctions commerciales et administratives	394	409
Total	<u>690</u>	<u>747</u>

Au 30 juin 2012, le Groupe compte 756 salariés, contre 723 au 30 juin 2011.

La rémunération versée (y compris charges patronales) aux mandataires sociaux d'Eutelsat S.A. salariés du Groupe est de €1,1 million pour l'exercice clos au 30 juin 2012. Les membres du conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

Le Groupe possède un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) réservé au personnel salarié d'Eutelsat S.A. ayant au moins trois mois d'ancienneté, alimenté par les versements volontaires des salariés.

Par ailleurs, le Groupe possède un accord d'intéressement au niveau de la société Eutelsat S.A. qui a été conclu pour une durée de trois ans assis sur des objectifs révisables annuellement.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 30 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est la suivante :

Sociétés	Pays	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
- Eutelsat VAS S.A.S.	France	IG	100,00%	100,00%
- Fransat S.A.	France	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat do Brasil S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Italia S.r.l.	Italie	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Italia S.p.A.	Italie	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat visAvision GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Inc.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat America Corp.	États-Unis	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Polska spZoo	Pologne	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Finland Oy	Finlande	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic France	France	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Germany GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Mediterraneo S.r.l.	Italie	IG	100,00%	100,00%
- Irish Space Gateways	Irlande	IG	100,00%	100,00%
- CSG Cyprus Space Gateways	Chypre	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Eurasia	Turquie	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic Greece	Grèce	IG	100,00%	100,00%
- Skylogic España S.A.U.	Espagne	IG	100,00%	100,00%
- Eutelsat Madeira Unipessoal Lda	Madère	IG	100,00%	100,00%
- Wins Ltd ⁽¹⁾	Malte	IG	100,00%	70,00%
- Hispasat S.A. ⁽¹⁾	Espagne	MEE	27,69%	27,69%
- Solaris Mobile Ltd ⁽¹⁾	Irlande	MEE	50,00%	50,00%

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

⁽¹⁾ Sociétés dont l'exercice fiscal est clos au 31 décembre.

NB : les autres sociétés ont un exercice fiscal clos au 30 juin.

L'intégration globale de ces filiales a été réalisée à partir de comptes arrêtés au 30 juin 2012.

NOTE 31 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêtés des comptes consolidés par le Conseil d'Administration.

Eutelsat S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 32 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	ERNST & YOUNG				MAZARS			
	Montant N	%	Montant N-1	%	Montant N	%	Montant N-1	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Eutelsat SA	299	45%	313	43%	239	75%	278	96%
Autres filiales	196	29%	150	21%	20	6%	12	4%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Eutelsat SA	87	13%	12	2%	60	19%		
Autres filiales			144	20%				
Sous total	582	87%	620	85%	319	100%	290	100%
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social	88	13%	112	15%				
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Sous total	88	13%	112	15%	-	-	-	-
TOTAL	670	100%	732	100%	319	100%	290	100%